



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26-1968 du 03 AVR. 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Dimitri VERVECHE**  
Assistant socio-éducatif territorial  
Responsable d'équipe de proximité  
Site d'Interventions sociales « Coulaines »  
Service d'Interventions sociales Territoire Centre  
Direction des Territoires d'interventions sociales  
Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur VERVECHE, assistant socio-éducatif territorial, en qualité de Responsable d'équipe de proximité, au sein du site d'Interventions sociales « Coulaines », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur VERVECHE, assistant socio-éducatif territorial, Responsable d'équipe de proximité, au sein du site d'Interventions sociales « Coulaines », à l'effet de signer, tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur VERVECHE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables de proximité du service d'Interventions sociales Territoire Centre, délégation est donnée à Monsieur VERVECHE, à l'effet de signer les actes relevant de leurs activités.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur VERVECHE et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le 03 AVR. 2026  
et de sa publication ou notification le 03 AVR. 2026